



## PROCÈS VERBAL – Réunion Jury MMOP

Mardi 6 décembre 2022 de 12h à 13h

Définition des notes minimales (notes « seuil ») permettant l'admission directe en 2ème année des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie, conformément à l'article 11-II de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié.

### Bureau PASS-LAS / MMOP / Admissions / Inscriptions

Affaire suivie par :  
**Anne-Claire LAGARDE**  
[anne-claire.lagarde@umontpellier.fr](mailto:anne-claire.lagarde@umontpellier.fr)

Service scolarité 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle  
Faculté de Médecine  
Campus Santé ADV  
641 avenue Doyen Gaston Giraud  
34093 Montpellier cedex 5

#### Références :

- arrêté du 04 novembre 2019 modifié, relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- arrêté du 13 décembre 2019 modifié, relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes

### Présents (présentiel ou distanciel) :

#### Président :

Monsieur Pierre-Yves COLLART-DUTILLEUL, MCU-PH, UFR d'Odontologie

#### Membres :

Madame Valérie COURTIN, Sage-femme enseignante, Directrice du département maïeutique  
Monsieur John DE VOS, PU-PH, UFR de Médecine  
Madame Christelle REYNES, MCU, UFR Pharmacie

#### Membres extérieurs :

Monsieur Christophe BELIN, MCU, Université de Perpignan  
Madame Zohra BENFODDA, MCU, Université de Nîmes  
Monsieur Sylvain DURAND MCU, Université Paul-Valéry  
Monsieur Bernard PELLAT, PU-PH, Université de Paris Descartes (Paris V)

### Décisions :

Pour l'année universitaire 2022-2023, pour chaque groupe de parcours, **le Jury MMOP fixe la note minimale** (note « seuil ») permettant aux candidats d'être admis en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique immédiatement après le premier groupe d'épreuves à **20/20**.

Pour le Président et par délégation,  
Le Président du jury MMOP,  
Monsieur Pierre-Yves COLLART-DUTILLEUL

